

# 10<sup>ÈME</sup> Colloque

*A la recherche, en Europe et dans les pays francophones, de l'excellence dans la prise en charge, l'expertise et l'indemnisation des cérébro-lésés.*

# Les Entretiens d'Aix

## Pré programme

*Madame, Monsieur,*

*Veillez trouver le pré-programme au 10<sup>ème</sup> Colloque organisé par les Entretiens d'Aix.*

*Les thèmes des interventions sont indiqués ci-dessous dans un ordre qui ne sera pas nécessairement celui du déroulement du colloque pour tenir compte des impératifs de disponibilité des intervenants.*

- 1°) L'évaluation de l'incidence professionnelle*
- 2°) Quels moyens pour appréhender les handicaps d'un Cérébro-Lésé ?*
- 3°) Prise en charge à long terme des Cérébro-Lésés*
- 4°) Projets de vie- provisions- financement*
- 5°) Les avancées, depuis 10 ans, pour les enfants Cérébro-Lésés*
- 6°) Perspectives d'évolution de la réparation*

*Le Colloque organisé les 21 et 22 janvier 2010 sera l'occasion de fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire de notre Colloque. Une soirée sera organisée le jeudi 21 janvier. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous êtes intéressés à participer à cette soirée (avec frais). Nous enverrons plus d'informations sur cette soirée anniversaire d'ici quelques jours.*

*Le comité scientifique*

*Marc Ceccaldi, Emeric Guillermou, Marie-Christine Lagrange, Anne Laurent-Vannier, Pierre North, David Plantier, Jean-Luc Truelle, Elisabeth Vieux*

Hôtel Best Western Le Galice  
Aix-en-Provence

**Jeudi 21 Janvier 2010**  
**Vendredi 22 Janvier 2010**

**Les Entretiens d'Aix**

c/o CL Communication

150, grande rue de St Clair - BP 103 - 69643 Caluire cedex

Tél. 04 78 08 42 74 - Fax : 04 78 08 42 23 -

Mail : [cornil@clcom.fr](mailto:cornil@clcom.fr) - [www.clcom.fr](http://www.clcom.fr)

*A la recherche, en Europe et dans les pays francophones,  
de l'excellence dans la prise en charge, l'expertise et  
l'indemnisation des cérébro-lésés.*

**Jeudi 21 et Vendredi 22 Janvier 2010**

**Programme du 10<sup>ème</sup> Colloque**

**1<sup>er</sup> L'évaluation de l'incidence professionnelle**

- Parente très pauvre des expertises et, partant de l'indemnisation, l'évaluation de l'incidence professionnelle fait l'objet de beaucoup plus d'investigations à l'aide d'outils spécifiques, notamment en Allemagne et en Suisse.
  - ⇒ Pierre NORTH, Professeur de neuropsychologie, Neuropsychiatre, Strasbourg, fera le point sur les pratiques en ce domaine des pays européens les plus avancés (14 Centres dans toute l'Europe, plateforme européenne).
  - ⇒ M. BARTHE, Directeur du centre de Mulhouse, le plus grand centre français de formation professionnelle, présentera son expérience des outils d'évaluation de l'incidence professionnelle dans le cadre de la cellule d'évaluation de l'incidence professionnelle et de sa réparation créée à l'initiative de Pierre North.
  - ⇒ Anne PASSADORI, du même centre, enrichira le propos à partir des lésions cérébrales et des outils-adaptés.
  - ⇒ Pierre NORTH conclura sur l'incidence de cette évaluation sur la réparation.
- Analyse des 8 arrêts de la Cour de Cassation de Mai et Juin 2009 et de l'importance encore plus grande à la lecture de ces arrêts, de ne pas négliger l'évaluation et la réparation de l'incidence professionnelle : Marc CECCALDI, Avocat à Marseille.
- Réinsertion socioprofessionnelle des traumatisés crâniens, de Ben Yshay à Beauduret : évolution des pratiques : Laurent WIART, Médecin au CHU de Bordeaux.

**2<sup>e</sup> Quels moyens pour appréhender les handicaps d'un Cérébro-Lésé ?**

- L'expertise nécessairement pluridisciplinaire des grands handicapés. (Cela permet-il l'objectivation de tous les préjudices ? Notamment des besoins en tierce personne ?) : un expert danois, francophone.
- La mission spécifique TC est-elle une spécificité française ? Nous est-elle enviée ? Quels sont ses apports ? : F. BIBAL, Avocat à Paris.

**Formation Continue**

En partenariat avec  
L'École Nationale de la Magistrature  
Le Centre de Formation des Barreaux du Sud-Est  
L'Association Provençale de Médecine Légale  
**Ces deux journées de formation sont éligibles  
au titre de la formation continue.**

**Partenariats**



Le 10<sup>ème</sup> colloque **Les Entretiens d'Aix** bénéficie du soutien de la Compagnie des Avoués près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

# *A la recherche, en Europe et dans les pays francophones, de l'excellence dans la prise en charge, l'expertise et l'indemnisation des cérébro-lésés.*

## 3') Prise en charge à long terme des Cérébro-Lésés

- Examen comparé des temps de prescription : des beaux délais.... ? : Daniel de CALLATAÏ, Avocat à Bruxelles.
- Spécificités françaises de la prise en charge à long terme des Cérébro-Lésés : Jean-Luc TRUELLE, Professeur de neurologie à Garches.
- L'institution canadienne du Case-manager : un intervenant québécois.

## 4') Projets de vie - Provisions- Financement

- Les canadiens sont très forts pour mettre en place des projets de vie tandis que cette notion, nouvellement introduite dans notre législation (Loi du 11/2/2005) est encore à contours flous. Il faudra aussi préciser comment sont financés les projets de vie au Canada : un intervenant québécois.

## 5') Les avancées, depuis 10 ans, pour les enfants Cérébro-Lésés

- Dans l'évaluation des troubles : Mathilde CHEVIGNARD, MPR, Hôpital de Saint Maurice
- Intérêt d'un accompagnement "ciblé" au long cours des enfants Traumatisés Crâniens : Jean GALMICHE Neurologue à Besançon
- Dans les pratiques indemnitaires : Anne LAURENT-VANNIER, MPR, Hôpital de Saint Maurice

## 6') Perspectives d'évolution de la réparation :

- La pensée barémique, une logique prise en défaut par les textes internationaux : Emeric GUILLERMOU , Avocat à Toulon
- Transposition de la CIF en expertise ; où en sont les travaux de l'Italie à ce sujet ? : Paolo BOLDRINI, Médecin à Ferrara, Italie
- La nomenclature Dintilhac à la moulinette de la Jurisprudence de la 2<sup>ième</sup> chambre civile de la Cour de Cassation (Problèmes du Déficit Fonctionnel Permanent, Problème moral disparu, et de la réduction drastique de la notion de préjudice d'agrément) : Marie-Christine LAGRANGE, Conseillère à la Cour d'Appel de Paris

*Les thèmes principaux présentés ci-dessus seront étudiés pendant 30 mn et feront l'objet de débats (15mn).*

### **Horaires du Jeudi**

09h45 Début des travaux  
13h00 Déjeuner  
14h00 Reprise des travaux  
16h15 Pause  
19h00 Fin de la 1<sup>ère</sup> journée du Colloque  
20h00 Soirée "Les 10 ans Entretiens Aix"

### **Horaires du Vendredi**

09h00 Début du colloque  
10h30 Pause  
12h30 Déjeuner  
13h45 Reprise des travaux  
17h15 Fin des travaux du Colloque

# 10<sup>ÈME</sup> Colloque *Les Entretiens d'Aix*

## Inscription

L'inscription au 10<sup>ÈME</sup> Colloque Les Entretiens d'Aix qui aura lieu les jeudi 21 et vendredi 22 Janvier 2010 à Aix-en-Provence comprend :

- La participation aux travaux
- La remise des documents de travail
- Les déjeuners et les pauses du jeudi 21 janvier 2010 et du vendredi 22 janvier 2010
- Les transferts A/R **Gare TGV** ==> Hôtel Le Galice **aux seuls horaires** mentionnés dans le paragraphe "Horaires de TGV". **Seules les personnes s'inscrivant pour les transferts pourront en bénéficier.**

### Frais d'inscription par participant

- 1 <sup>er</sup> participant	290 Euros
- 2 <sup>ème</sup> participant d'une même structure professionnelle	260 Euros
- 3 <sup>ème</sup> participant d'une même structure professionnelle	240 Euros

**Conditions d'inscription :** Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. La réservation dans l'hôtel sélectionné se fera par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription ci-joint.

**Annulation :** Formulées par écrit, au moins deux semaines avant la date du colloque, les annulations donnent lieu à un remboursement, sous déduction de 15€ pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation seront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer.

**Païement :** Par chèque à l'ordre de "[Les Entretiens d'Aix](#)".

## Formation Continue

**Les journées de formation des Entretiens d'Aix sont éligibles au titre de la formation continue.** Par application de la circulaire du 4 septembre 1972 N°4213, la facture que vous recevrez à réception de votre inscription, tiendra lieu de convention simplifiée de formation (Article 4 de la Loi 71-575 du 16 juillet 1971).

Centre de Formation des Barraux du Sud-Est - Organisme de formation N°9313 P00 4813 - Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Association Provençale de Médecine Légale - Organisme de formation N°9313 059 7813 - Préfecture des Bouches-du-Rhône

## Pour vous inscrire

Par courrier : **CL COMMUNICATION - Entretiens d'Aix - 150, grande rue de Saint-Clair - 69300 Caluire**  
Téléphone : 04 78 08 42 74 - Télécopie : 04 78 08 42 23 - Email : [cornil@clcom.fr](mailto:cornil@clcom.fr) - [www.clcom.fr](http://www.clcom.fr)

## Renseignements Pratiques

### Dates et Lieu du Colloque

Jeudi 21 janvier et Vendredi 22 janvier 2009 - **Hôtel Best Western Le Galice** - 5/7 route de Galice - 13090 Aix-en-Provence

### Accès

Depuis le nord.	Sortie Jas de Bouffan, tournez à gauche vers le centre ville. Faites 200 mètres, l'Hôtel est sur la droite de la route.
Depuis le sud et l'est	Suivez Sisteron, sortie « Jas de Bouffan ». Tournez à droite vers le centre ville, l'Hôtel est sur la droite de la route.
Depuis l'ouest.	Sortie Aix Ouest. Faites 200 mètres, l'Hôtel est sur la droite de la route.

SNCF Gare Aix-en-Provence TGV à 20 minutes en voiture - Gare Aix Centre : 10 minutes à pied

**Horaires de TGV - Attention les horaires indiqués ci-dessous sont les seuls avec des transferts organisés et ne concernent que la Gare AIX TGV - Aucun autre transfert ne sera organisé en dehors de ces trains.**

<b>Mercredi 20 Janvier</b>	<b>Depuis Paris :</b> 17h42 ==> 20h42 (transfert organisé) 	19h16 ==> 22h19 (transfert organisé) 
	<b>Depuis Lyon :</b> 19h07 ==> 20h33 (transfert organisé) 	21h07 ==> 22h32 (transfert organisé) 
<b>Jeudi 21 Janvier</b>	<b>Depuis Paris :</b> 06h15 ==> 09h19 =>(transfert organisé)<=< <b>Depuis Lyon</b> (chgt Avignon) : 07h37 ==> 09h19	
<b>Vendredi 22 Janvier</b>	<b>Retour Paris :</b> 18h18 ==> 21h21 (transfert organisé) <b>Retour Lyon :</b> 18h24 ==> 19h50 (transfert organisé)	

**Hébergement :** Des chambres ont été réservées dans les hôtels suivants :

1. Hôtel Best Western Le Galice ***	100,80 €	106,60 € (chambre double)
2. Hôtel Saint-Christophe **	79,65 €	Centre Ville - 10 mn à pied du B. Western
3. Hôtel Paul * - Standard	45,50 €	Centre Ville - 15 mn à pied du B. Western
4. Hôtel Paul * - Jardin	55,50 €	Centre Ville - 15 mn à pied du B. Western

Le prix comprend la nuit d'hôtel, le petit-déjeuner et la taxe de séjour. Pour réserver votre hébergement, merci de libeller votre chèque à l'ordre de "**l'hôtel que vous avez sélectionné**".

Merci de remplir un bulletin par personne en écrivant lisiblement - Les informations indiquées sont celles qui figureront sur votre badge.

 Madame Monsieur

Nom ----- Prénom -----

Société / Collectivité / Organisme -----

Profession -----

Adresse -----

Code Postal ----- Ville -----

Téléphone ----- Télécopie -----

E-mail -----

**FORFAIT INSCRIPTION**

- 1<sup>ère</sup> personne d'une structure professionnelle ----- 290,00 € TTC  
 2<sup>ème</sup> personne d'une même structure professionnelle ----- 260,00 € TTC  
 3<sup>ème</sup> personne d'une même structure professionnelle ----- 240,00 € TTC

Merci d'indiquer les noms des participants de la même structure professionnelle :

-----

-----

-----

**Le forfait Inscription comprend :** la participation au Colloque, les déjeuners et les pauses du jeudi 21 et du vendredi 22 janvier 2010, les transferts **Gare TGV / Hôtel aux seuls horaires indiqués** dans la plaquette et via la **Gare AIX TGV**

**Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de : LES ENTRETIENS D'AIX**

**ARRIVÉE / DÉPART**

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_ Heure d'arrivée prévue au Colloque : \_\_\_\_\_

Date de départ : \_\_\_\_\_ Heure de départ prévue du Colloque : \_\_\_\_\_

**TRANSPORT**

- arrivera par train le \_\_\_\_\_ à la **Gare Aix-en-Provence TGV** à \_\_\_\_\_ heures  
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le mercredi à **20h42** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)  
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le mercredi à **22h32** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)  
 souhaite bénéficier du transfert à l'hôtel le jeudi à **9h19** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)  
 repartira par train le vendredi 22 depuis la **Gare Aix-en-Provence TGV** à \_\_\_\_\_ heures  
 souhaite bénéficier du transfert à la gare le vendredi pour les trains de **18h18** et **18h24** (transfert groupé pour les trains de Paris et de Lyon)  
 souhaite recevoir 1 fichet de réduction SNCF (valable pour 1 aller / retour)  
 Autres moyens. Heure envisagée d'arrivée : \_\_\_\_\_ Heure envisagée de départ : \_\_\_\_\_

**HÉBERGEMENT** ----- Chambre simple Chambre double Chambre double - 2 lits**Simple****Double****Nb de nuits****Total**

	Simple	Double	Nb de nuits	Total
<input type="checkbox"/> Hôtel BW Le Galice***	100,95 €	106,90 €	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Saint-Christophe **	80,35 €	-	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Paul * Standard	50,50 €	-	-----	-----
<input type="checkbox"/> Hôtel Paul * Jardin	60,50 €	-	-----	-----

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de : "**BW Le Galice** ou de "**Hôtel Saint-Christophe**" ou de "**Hôtel Paul**"

Pré inscription à la soirée (avec frais) du jeudi 21 janvier 2010 : "**10 ans des Entretien d'Aix**  Oui  Non



**Inscription à retourner à : CL Communication - BP 103 - 69300 Caluire**